toute notre expertise à votre service

DROITS DES INTERMITTENTS

Le rôle de la paie dans le calcul des allocations
7 heures - 440 €

9,5 /10
(14 évaluations reçues en 2025)

Distanciel

10

REGLEMENTATION

Description synthétique. Une description detaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant
Intermittents du spectacle ayant une fonction de chargé/e de production

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement du mécanisme de l'allocation chômage
- Appréhender et respecter la réglementation en vigueur
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits
- Répondre de manière efficiente aux questions des salariés intermittents sur leurs droits
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés intermittents pour un meilleur dialogue social

CONTENU DÉTAILLÉ

Le champ d'application
• Petit historique de l'intermittence de 2003 à nos jours
• Distinction fondamentale des annexes 8-Techniciens et 10-Artistes
• La liste des métiers éligibles
• Les conventions collectives du spectacle
• L'articulation avec le régime général

La mécanique de l'ouverture de droits
• L'admission et la réadmission : la règle des 507 heures en 12 mois (la "date anniversaire")
• La prolongation (clause de rattrapage) : conditions et durée
• Les ouvertures multiples :
- gérer le passage du régime général à l'intermittence
- le mécanisme des droits rechargeables

Le moteur de calcul de l'indemnisation
• Le salaire de référence : ce qui est inclus ou exclu
• L'allocation journalière : comprendre la formule de calcul (part fixe + part variable)
• Le nombre de jours indemnisés : calcul des franchises et des jours non payés dans le mois
• Le différé d'Indemnisation : pourquoi l'intermittent ne touche-t-il pas ses allocations immédiatement

Sécurisation administrative et cas particuliers
• Impact de l'embauche : contrats courts vs contrats longs (l'effet sur le versement des allocations)
• Les interventions pédagogiques : le plafond d'heures d'enseignement et leur prise en compte
• Les répétitions
• Obligations légales
- l'AEM
- l'avis de versement
- les risques de requalification ou de trop-perçus pour le salarié en cas d'erreur

Actualités
Dernières évolutions réglementaires et accords de branche de l'année en cours

EXERCICES

Chacun des 10 participants est invité à poser ses questions tout au long de la formation, dans une ambiance conviviale et propice aux échanges.

Réalisation de 4 exercices pratiques sur tableur, en autonomie, avec correction orale et écrite.

Copyright CAGEC©